

**PLAN de PREVENTION des RISQUES TECHNOLOGIQUES**  
**Établissement DRT**  
**Commune de Castets**

**PREMIER BILAN de la CONCERTATION**  
**en date de novembre 2011**

**Préambule**

L'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à l'établissement DRT sur la commune de Castets a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 12 février 2010 prorogé par arrêté préfectoral du 8 septembre 2011.

Conformément à l'article R 515-40 du code de l'environnement, l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription fixe les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées :

« La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées s'effectue pendant toute la durée de l'élaboration du projet. A ce titre, les principaux documents produits aux phases clefs de la procédure (rapport et arrêté de prescription du PPRT, cartes des aléas et des enjeux, extraits (projet de zonage en particulier) du projet de PPRT soumis à la réunion d'association visée à l'article 4 sont tenus à la disposition du public en Mairie de Castets. Ils sont également accessibles sur Internet ([www.risques.aquitaine.gouv.fr](http://www.risques.aquitaine.gouv.fr)) ; site vers lequel toutes les parties associées (commune, Préfecture et services de l'Etat, exploitant, associations...) sont invitées à faire des liens.

Les observations des habitants et personnes intéressés pourront être recueillies sur un registre mis à leur disposition à la mairie de Castets ou par formulaire électronique accessible par le site Internet sus-visé (les remarques faites dans ce cadre ne feront toutefois pas l'objet de réponses individuelles et elles devront, si besoin, être renouvelées durant l'enquête publique pour être officiellement examinées par le commissaire enquêteur).

En outre, au moins une réunion publique d'information sera organisée dans la commune. Quinze jours au moins avant la date de la réunion publique, le maire porte à la connaissance du public par voie d'affichage la date, l'objet et le lieu de cette réunion.

Enfin, le CLIC (comité local d'information et de concertation) créé autour de l'établissement se réunira au moins deux fois (y compris la réunion préalable à l'arrêté de prescription du PPRT).

Le bilan de la concertation sera adressé aux personnes et organismes associés définis dans l'article 4 et tenu à la disposition du public en Mairie et sur Internet (puis joint au dossier mis à l'enquête publique). »

**Elaboration du projet de PPRT**

Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT, en date du 12 février 2010, a prévu d'associer à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques les représentants :

- de la société DRT exploitant les installations à l'origine du risque ;
- de la commune de Castets ;
- de la communauté de communes Côte Landes Nature ;
- du comité local d'information et de concertation créé autour de l'établissement.

L'association de ces organismes à l'élaboration du PPRT a consisté en trois réunions de travail les 21 octobre 2010, 29 mars 2011 et le 3 novembre 2011. Les établissements Firmenich et Intermarché, ainsi que le gestionnaire de l'autoroute ont également été associés à ces réunions.

Lors du groupe projet du **21/10/2010**, il a été présenté les cartes d'aléas autour du site ; le pré-zonage et les principes de règlement ont été discutés en séance. L'administration a proposé de réaliser des études de vulnérabilité sur les bâtiments impactés et contraints par les aléas toxique et surpression. Suite à ce groupe projet, un courrier en date du 15 novembre 2010 a été adressé à tous les propriétaires des bâtiments concernés pour leur proposer la réalisation de ces études.

Lors du groupe projet du **29/03/2011**, le résultat des études de vulnérabilité a été présenté par le CETE du Sud ouest. Il a également été présenté la modification de l'aléa surpression, suite à la mise en œuvre de mesures de maîtrise du risque sur la chaudière. Les nouveaux projets de zonage et de règlement ont fait l'objet de discussions en séance. Lors de cette réunion, il a été acté que l'établissement DRT devrait réaliser une étude complémentaire et proposer des solutions pour réduire l'enveloppe de la zone soumise aux aléas toxiques.

Une réunion a également été menée le même jour entre les représentants de l'administration et ceux de la plateforme d'Intermarché. Il a été présenté plus précisément les résultats de l'étude de vulnérabilité, ainsi que les contraintes associées au projet de PPRT.

Lors du groupe projet du **3/11/2011**, l'entreprise DRT a présenté les mesures complémentaires mises en œuvre pour supprimer du PPRT l'aléa toxique ; les nouvelles cartes des aléas, le pré zonage brut et le projet de règlement ont été discutés en séance.

Cette phase de concertation a permis de réduire considérablement le périmètre règlementé par le PPRT (appelé périmètre d'exposition aux risques) par rapport au périmètre initial d'étude du PPRT.

Le projet de PPRT sera soumis, avant enquête publique, à l'avis des personnes et organismes associés.

### **Déroulement de la concertation**

#### ***Mise à disposition des documents en mairie***

Le registre des observations a été transmis en mairie de Castets lors du groupe projet du 29/03/11. Le projet de PPRT sera tenu à disposition du public dans les locaux de la mairie de Castets.

#### ***Mise à disposition des documents sur le site de la DREAL***

Au fur et à mesure de l'avancée du projet de PPRT, les documents ont été mis en ligne sur le site de la DREAL ([www.risques.aquitaine.gouv.fr](http://www.risques.aquitaine.gouv.fr)). On y retrouve notamment :

- l'arrêté de prescription du PPRT et le rapport,
- le projet de PPRT adressé pour avis aux organismes associés.

Le site de la DREAL, et donc les documents du PPRT sont également accessibles à partir du site internet de la préfecture des Landes.

#### ***Réunion publique***

Une réunion publique se tiendra à Castets le 12 décembre 2011 à **18h30**, avec comme ordre du jour la présentation des projets de zonage et de règlement du PPRT de la commune.

#### ***Réunions du CLIC***

Dans le cadre de la pré-concertation et de la concertation, une réunion du CLIC (comité local d'information et de concertation) créé autour de l'établissement a été organisée le 19 novembre 2009, une seconde réunion est prévue le 12 décembre 2011.